Nations Unies A/HRC/31/68

Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente et unième session
Point 4 de l'ordre du jour
Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

Résumé

Alors que le conflit est sur le point d'entrer dans sa sixième année, les horreurs de la guerre sont incessantes et touchent tout le territoire de la Syrie. La vie des Syriens, hommes, femmes et enfants, est ravagée par la destruction du pays et la désagrégation de la mosaïque nationale. Les civils demeurent les premières victimes du conflit qui s'intensifie ; ils sont souvent ciblés de manière intentionnelle par les belligérants.

Les violations flagrantes du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire se poursuivent au même rythme et sont aggravées par une impunité criante. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ne sont pas suivies d'effets. Des crimes contre l'humanité continuent d'être commis par les forces gouvernementales et par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les crimes de guerre commis par les belligérants sont monnaie courante.

La mobilisation en faveur de la paix s'impose. L'élan doit être maintenu pour garantir un processus ouvert à tous, et conduit par les Syriens afin de mettre fin au conflit armé et d'assurer la transition vers la paix. L'obligation de rendre des comptes est un élément essentiel de ce processus.

Il reste également indispensable de garantir l'accès humanitaire et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les acteurs tant locaux qu'internationaux, et ceux qui les appuient, ont la responsabilité commune de faire aboutir ce processus, et de lutter contre la propagation du terrorisme et de l'extrême violence dans la région.

GE.16-01721 (F) 140316 140316
1601721

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
	A. Difficultés rencontrées	3
	B. Méthode	3
II.	Contexte politique	3
III.	Dynamique du conflit	5
IV.	Destruction du pays	7
	A. Destruction de villes, de localités et de villages	7
	B. Attaques contre le secteur médical	10
	C. Attaques contre le secteur de l'éducation	11
	D. Attaques contre les espaces publics	12
	E. Coupures d'électricité et d'eau	13
	F. Destruction du patrimoine culturel	13
V.	Désagrégation de la nation	15
	A. Déchirement du tissu social	15
	B. Dislocation des communautés	16
	C. Dégradation profonde des conditions de vie de base	18
	D. Effondrement de l'économie	20
VI.	Marchés clandestins	21
VII.	Conclusions et recommandations	22
	A. Conclusions	22
	B. Recommandations	23
Annexes		
I.	Correspondence with the Government of the Syrian Arab Republic	26
II.	Damage assessment of Omar Ibn al-Khattab mosque, Jisr al-Shugur (Idlib)	28
III.	Damage assessment of Husseiniya (Hasakah)	29
IV.	Damage assessment of Al-Eis field hospital (Aleppo)	30
V.	Damage assessment of Palmyra ruins (Homs)	31
VI.	Security Council resolutions on the Syrian Arab Republic	32
VII.	Map of the Syrian Arab Republic	33

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution 22/24 du Conseil des droits de l'homme, la Commission internationale d'enquête indépendante sur la République arabe syrienne énonce les conclusions des enquêtes qu'elle a menées entre le 10 juillet 2015 et le 10 janvier 2016[1]. Ce rapport doit être lu en parallèle avec les précédents rapports de la Commission (S-17/2/Add.1, A/HRC/19/69, A/HRC/21/50, A/HRC/22/59, A/HRC/23/58, A/HRC/24/46, A/HRC/25/65, A/HRC/27/60 et A/HRC/30/48).

A. Difficultés rencontrées

2. Les enquêtes de la Commission demeurent entravées par le refus qui est opposé à la demande de la Commission de se rendre en République arabe syrienne (voir annexe I).

B. Méthode

3. La méthode employée par la Commission reprenait les pratiques habituelles des commissions d'enquête et des enquêtes sur les droits de l'homme. La Commission s'est appuyée essentiellement sur des récits de première main.

4. Les informations figurant dans le présent rapport proviennent de 415 entretiens réalisés dans la région et à partir de Genève.

5. Des photographies, des enregistrements vidéo, des images fournies par le Programme d'applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT) et des rapports médicaux ont été rassemblés et analysés. Dans leurs travaux d'enquête, les membres de la Commission ont également utilisé des rapports émanant de sources gouvernementales et non gouvernementales, des travaux d'analyse universitaires et des rapports des Nations Unies.

6. La Commission considère que la règle de la preuve est respectée lorsqu'elle a des motifs raisonnables de penser que les incidents en cause se sont produits tels que décrits.

II. Contexte politique

7. Ces derniers mois ont offert des occasions rares de parvenir à une solution politique de la crise syrienne, en particulier par le biais des derniers pourparlers de Vienne. L'engagement régional et international croissant dans la dynamique intérieure syrienne a permis non seulement de créer de telles occasions, mais également de mettre en avant les importants défis à relever pour parvenir à une solution politique durable.

8. La première série des pourparlers de Vienne, à laquelle ont participé les ministres des affaires étrangères de 17 États, s'est tenue le 30 octobre[2]. Dans la déclaration adoptée à l'issue des pourparlers, les participants ont notamment prôné « une gouvernance inclusive

[1] La Commission était composée de Paulo Sérgio Pinheiro (Président), Karen Koning AbuZayd, Vitit Muntarbhorn et Carla Del Ponte.

[2] Les États ci-après ont participé aux pourparlers : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jordanie, Liban, Oman, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie. Des représentants de l'Union européenne et de l'ONU ont également participé aux pourparlers.

et non sectaire suivie d' [...] élections », et ont souligné que le processus politique qui en découlerait devrait être « dirigé par les Syriens et emporter leur adhésion ». Ils ont également préconisé, parallèlement au processus politique, le respect d'un cessez-le-feu, appuyé et surveillé par l'ONU. Empruntant certains de ses éléments au communiqué de Genève de juin 2012, la déclaration de Vienne a suscité parmi les parties l'élan politique si nécessaire.

9. Les pourparlers ont repris à Vienne le 14 novembre avec les mêmes participants, formant désormais le Groupe international de soutien pour la Syrie, rejoint par la Ligue des États arabes. Dans sa déclaration, le Groupe de soutien a développé la Déclaration de Vienne et fixé un délai précis de dix-huit mois pour la transition politique et l'organisation d'élections. La tenue de négociations officielles entre le Gouvernement et l'opposition a été fixée au 1er janvier 2016. Le Groupe de soutien et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, ont salué les efforts déployés pour « réunir l'éventail le plus large possible d'éléments et groupes de l'opposition, choisis par les Syriens, afin qu'ils décident de ceux qui les représenteront dans les négociations ».

10. Le 9 décembre 2015, les membres de l'opposition se sont réunis à Riyad dans le but de conclure un accord concernant les principes sur lesquels reposeraient les négociations avec le Gouvernement de la République arabe syrienne. Dans leur déclaration finale, les participants ont souligné la volonté de l'opposition d'engager des négociations entre Syriens, tout en insistant sur une série de mesures de confiance que le Gouvernement devait prendre pour montrer sa bonne volonté, avant l'ouverture des négociations. Ils ont également demandé le départ du Président syrien avant le début de la phase de transition. Par la suite, un haut comité de négociations composé de 34 membres a été créé. Celui-ci compte des représentants de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, du Comité national de coordination pour le changement démocratique et de groupes armés.

11. Parallèlement à la conférence de Riyad, une réunion représentant les Forces démocratiques syriennes − dominées par les Unités de protection populaires (YPG) kurdes et comportant aussi leurs alliés parmi les groupes armés arabes et assyriens − et d'autres groupes d'opposition s'est tenue à Derik, dans le nord-est de la République arabe syrienne. L'entité politique « Assemblée démocratique syrienne » a ensuite été créée pour représenter ce groupe.

12. Les deux séries des pourparlers de Vienne ont été couronnées de succès avec l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2254 (2015) par le Conseil de sécurité, le 18 décembre. Cette résolution traduisait l'adhésion des membres permanents du Conseil aux conditions préalables à toute solution politique, établies par la Déclaration de Vienne et la déclaration du Groupe international de soutien pour la Syrie. Dans la résolution 2254 (2015), le Conseil a également préconisé le respect d'une série de mesures de confiance par les parties, dont l'accès sans entrave à l'aide humanitaire et la libération des détenus. Cependant, des divergences considérables subsistent entre les parties, en ce qui concerne le sort du Président Assad pendant et après la période de transition. Le Secrétaire général avait mis en garde contre le risque que les négociations ne soient prises en otage et consacrées uniquement à cette question.

13. Les pressions diplomatiques exercées dernièrement ont certes débouché sur un relatif consensus régional et international, mais certaines questions doivent être négociées à Genève pour obtenir un certain résultat. Concrètement, un certain nombre de groupes et de personnalités indépendants syriens, dont les membres de l'Assemblée démocratique syrienne, qui ne font actuellement pas partie du haut comité de négociations, ont demandé à engager des pourparlers directs avec le Gouvernement de la République arabe syrienne. Les membres du haut comité de négociations ont également exigé que le Gouvernement prenne certaines mesures de confiance, en application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de

sécurité, avant l'ouverture de toute négociation. Les efforts déployés par l'Envoyé spécial, malgré les problèmes existants, ont été essentiels pour réunir les parties et obtenir le consensus qui a permis de susciter l'élan politique observé récemment. Sa mission de bons offices demeure cruciale, s'agissant de faire progresser les négociations de Genève et de maintenir la dynamique qui anime les parties au cours des prochains mois. Au moment de la rédaction du présent rapport, les pourparlers de paix intersyriens devaient commencer le 29 janvier 2016.

III. Dynamique du conflit

14. En mars 2016, la République arabe syrienne entrera dans sa sixième année de guerre, une guerre qui a causé des souffrances indicibles à la population syrienne.

15. L'intensité des combats a varié selon les régions, les acteurs concernés et la valeur stratégique des objectifs visés. Au cours des derniers mois, le pays a été le théâtre d'hostilités sans précédent, qui ont opposé les forces gouvernementales et leurs alliés aux rebelles, dans les gouvernorats de Lattaquié, d'Edleb et d'Alep, et l'EIIL aux YPG et à leurs alliés, à Hassaké et à Raqqa. La situation dans les gouvernorats du sud est restée relativement inchangée malgré les affrontements incessants.

16. La plupart des parties au conflit continuent de mener une guerre de siège dans les quartiers et les localités (quoique dans des proportions variables), en parallèle aux bombardements incessants. Lorsque les conditions tactiques l'ont permis, des quartiers et des localités ont été assiégés, l'objectif étant de forcer les opposants et les communautés qui les appuient à se rendre ou d'obtenir des concessions politiques.

17. Le conflit s'est transformé en une guerre par adversaires interposés dirigée depuis l'étranger par un réseau complexe d'alliances. De l'extérieur de la République arabe syrienne, des États, des entités et des particuliers ont appuyé les différentes parties, et ont ainsi profondément façonné les capacités et le fonctionnement opérationnels des uns et des autres. Paradoxalement, les parties prenantes internationales et régionales qui plaident officiellement en faveur d'une solution pacifique au conflit sont les mêmes qui continuent d'alimenter l'escalade militaire.

18. À cet égard, l'intervention militaire directe et active d'acteurs étatiques externes s'est intensifiée. La coalition internationale, dirigée par les États-Unis d'Amérique et à laquelle participe un certain nombre de pays occidentaux et arabes, poursuit ses opérations aériennes contre l'EIIL. Elle a fourni un appui aérien aux opérations militaires terrestres menées dans les gouvernorats du nord-est du pays par les Forces démocratiques syriennes, facilitant ainsi leur avancée plus au sud, dans les zones contrôlées par l'EIIL. Les frappes aériennes de la coalition ont également continué de cibler les ressources financières et opérationnelles du groupe terroriste à Deir ez-Zor.

19. La Fédération de Russie a intensifié son intervention en déployant des forces aériennes à Lattaquié, comme le lui aurait demandé le Gouvernement de la République arabe syrienne. Depuis le début de leurs frappes aériennes, le 30 septembre 2015, les forces russes ont fourni − en coordination avec le Gouvernement syrien − un appui rapproché aux opérations terrestres menées par les forces de l'État syrien et les milices qui le soutiennent, ce qui a permis à ces dernières de renforcer leur présence dans des zones étendues. Outre le Front el-Nosra affilié à Al-Qaida et certains de ses alliés tactiques, les frappes aériennes ont également visé les groupes armés antigouvernementaux qui se battent contre les forces progouvernementales, d'abord dans le nord-ouest de la Syrie, avant de s'étendre à tous les autres gouvernorats insurgés. Les sorties aériennes russes ont également frappé des centres de commandement, des ressources logistiques et des camps d'entraînement de l'EIIL à Raqqa, à Homs et à Deir ez-Zor.

20. Parallèlement, les répercussions de ces opérations, notamment l'insécurité aux frontières et l'exode de réfugiés, se sont fait sentir au-delà des pays voisins dans d'autres régions du monde, ce qui a confirmé le risque d'internationalisation du conflit. Les divisions sectaires entretenues par des acteurs extrémistes de tous bords ont également contribué à la récente escalade entre puissances régionales.

21. Les forces gouvernementales et leurs alliés ont récemment regagné du terrain sur plusieurs fronts, provoquant un retournement de la situation à leur avantage. Appuyés par les frappes aériennes russes et le renfort apporté par les milices étrangères, ils ont considérablement progressé en menant des opérations offensives de grande envergure dans les zones rurales des gouvernorats de Lattaquié et d'Alep, et ont délimité un périmètre de défense autour de certaines de leurs positions stratégiques et axes de communication.

22. Les forces gouvernementales ont également gagné beaucoup de terrain dans le gouvernorat de Homs et dans la zone rurale de Damas par le biais d'accords de cessez-le-feu, conclus à l'issue de plusieurs mois de siège et de bombardements.

23. Sérieusement freinées par le manque d'effectifs, les forces gouvernementales terrestres régulières ont eu recours à un nombre de plus en plus important de milices étrangères dans leurs récentes attaques, ce qui entraîne une fragmentation croissante au sein des forces gouvernementales et la décentralisation de l'autorité de l'État.

24. Les groupes armés antigouvernementaux n'ont pas réussi à maintenir le rythme des attaques qui leur avaient permis de réaliser d'importants progrès au cours des premiers mois de 2015. En dehors de leur modeste progression dans la partie nord de Hama, ils ont été contraints de se retrancher dans une position défensive dans la plupart des autres zones disputées, et ont ainsi perdu plusieurs positions stratégiques.

25. La capacité des rebelles de faire simultanément face à de multiples adversaires sur différents fronts a diminué pendant les derniers mois, en partie du fait de l'intensification des frappes aériennes contre leurs centres de commandement, réseaux logistiques et lignes de communication. Les désaccords entre certains groupes au sujet du processus politique ont également nui à leur cohésion opérationnelle.

26. Le Front el-Nosra a été l'une des parties les plus engagées dans la riposte aux attaques les plus récentes des forces de l'État. Le groupe terroriste a gardé la mainmise sur une partie considérable d'Edleb, tout en maintenant une présence importante dans l'ensemble des zones contrôlées par les rebelles à Deraa, dans les environs de Damas et à Homs.

27. En dépit de leurs opinions divergentes au niveau politique et en matière de gouvernance, le Front el-Nosra et les groupes armés antigouvernementaux ont continué de coordonner la plupart de leurs opérations militaires face aux autres belligérants. Le groupe a été particulièrement visé par l'intensification des bombardements aériens à Edleb et à Lattaquié, et aurait subi des pertes humaines et matérielles considérables.

28. L'EIIL continue de contrôler de vastes zones des gouvernorats situés à l'est et au nord-est de la Syrie, tout en maintenant de petits îlots dans d'autres zones, notamment autour de Damas. Récemment, le groupe terroriste a subi la pression militaire croissante exercée par différents belligérants, en particulier les Forces démocratiques syriennes à Hassaké et à Raqqa, et les forces progouvernementales à Homs et à Alep. En réaction aux pertes qu'il avait récemment subies dans la partie est d'Alep et à Hol, près de la frontière iraquienne, le groupe a accentué sa pression militaire sur les zones contrôlées par le Gouvernement à Deir ez-Zor et dans la zone rurale située à l'est de Homs.

29. Les opérations de la coalition dirigée par les États-Unis d'Amérique et les frappes aériennes russes ont réduit les capacités financières et opérationnelles de l'EIIL, mais n'ont pas réussi à détruire la capacité du groupe d'attaquer des zones sensibles, telles que les axes

d'approvisionnement reliant Hama et Alep ou le couloir central du pays dans la partie est de Homs. Gêné dans ses opérations symétriques, l'EIIL a progressivement réadopté ses tactiques privilégiées, notamment l'utilisation fréquente d'engins explosifs et l'organisation d'opérations en territoire ennemi, souvent par le biais de cellules dormantes.

30. Les YPG et leurs alliés parmi les groupes armés arabes et assyriens ont réalisé des progrès considérables dans leurs opérations militaires contre l'EIIL dans les gouvernorats du Nord. Après avoir récemment rejoint les rangs des Forces démocratiques syriennes, ils ont lancé de nouvelles attaques à Hassaké, à Alep et à Raqqa, et progressé davantage vers le sud en territoire contrôlé par l'EIIL, infligeant des dégâts importants aux axes de communication de l'organisation terroriste. Tirant profit des frappes aériennes de la coalition internationale dirigée par les États-Unis d'Amérique, ils ont représenté une menace croissante pour des localités-clefs contrôlées par l'EIIL, dont Chaddadeh (Hassaké) et Manbej (Alep).

31. Les YPG ont également affronté d'autres adversaires lorsque leur autorité sur des territoires qu'ils considéraient leurs était menacée. Elles se sont battues contre le Front el-Nosra et les groupes armés antigouvernementaux dans les zones rurales situées au nord d'Alep, et ont affronté de façon intermittente les Forces de défense nationale progouvernementales, notamment depuis que celles-ci avaient renforcé leur emprise sur de nouvelles zones d'Hassaké.

32. De plus en plus complexe, le conflit syrien a fait intervenir un nombre croissant de belligérants sur de multiples lignes de front imbriquées les unes dans les autres. Si aucune partie n'est en mesure de « gagner la bataille », elles semblent cependant toutes avoir les capacités nécessaires pour poursuivre les opérations aussi loin que l'on puisse prévoir dans l'avenir, semant la mort et la destruction sur leur passage.

IV. Destruction du pays

A. Destruction de villes, de localités et de villages

33. La destruction des structures civiles − maisons, entreprises, écoles, parcs, commerces ou encore hôpitaux − se poursuit sans répit alors que le pays entre dans sa sixième année de guerre. La prolifération des parties au conflit et des fronts menace encore davantage la survie des civils[3].

34. Les bombardements aériens visant des zones habitées par des civils et contrôlées par des groupes armés antigouvernementaux, le Front el-Nosra et l'EIIL, se sont poursuivis, faisant des centaines de morts et de blessés. Souvent, les civils restés dans des localités attaquées depuis plusieurs années ne sont pas en mesure de fuir, pour des raisons personnelles (pauvreté, problèmes de santé chroniques ou handicap et refus d'abandonner les biens familiaux). Dans les zones assiégées, les civils sont empêchés de partir.

35. Les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement ont été la cible de bombardements terrestres menés par les forces progouvernementales. De nombreuses attaques de missiles et de roquettes ont été lancées contre des zones où il n'existait aucun

[3] Le foisonnement des parties au conflit rend également difficile la possibilité d'identifier les auteurs de chaque attaque. On entend par « forces progouvernementales » les forces syriennes et russes qui mènent des attaques aériennes conjointes et par « forces gouvernementales » les forces du Gouvernement de la République arabe syrienne lorsqu'elles attaquent seules. La « coalition dirigée par les États-Unis d'Amérique » renvoie à un groupe de 11 États, qui lance actuellement des frappes aériennes contre des zones de la République arabe syrienne contrôlées par l'EIIL.

objectif militaire apparent. Les victimes de ces attaques étaient en majorité, sinon toutes, des civils, dont un grand nombre d'enfants.

36. Dans la ville d'Alep, les quartiers de Firdaous, de Kalassa, de Houlouk, de Soubberi et de Salihin ont été bombardés tout au long de la période considérée. De nombreuses attaques ayant causé de lourdes pertes civiles ont été signalées d'octobre à décembre.

37. Dans le sud et l'est du gouvernorat d'Alep, les bombardements aériens des forces progouvernementales ont été le signe avant-coureur du mouvement des forces syriennes terrestres dans cette zone. Les frappes aériennes ont provoqué le déplacement en masse de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Parmi ceux-ci, certains se sont dirigés vers la région d'Izaz (gouvernorat d'Alep), où des affrontements violents se déroulent sur plusieurs fronts. D'autres ont fui vers Edleb et des camps improvisés le long de la frontière turque. Ce flux a créé des tensions au sein des camps, qui parviennent à peine à subvenir aux besoins des déplacés qui s'y trouvaient déjà, et dont l'infrastructure destinée à répondre aux besoins de la population civile est insuffisante.

38. Au nord de la ville d'Alep, les combats se sont poursuivis sur de multiples fronts instables opposant un ensemble de groupes armés antigouvernementaux à l'EIIL à l'est, aux forces gouvernementales au sud, et, plus récemment, aux Forces syriennes démocratiques à l'ouest. Pour les civils qui sont restés dans cette zone, les bombardements aériens des forces progouvernementales sont une source de souffrances supplémentaire. Le 12 décembre, une attaque de roquettes à Atarib a fait 20 morts parmi la population civile. Une semaine plus tard, une attaque aérienne contre un convoi civil a fait d'autres victimes civiles. En novembre et décembre, Izaz a été la cible de plusieurs frappes aériennes qui ont fait de nombreuses victimes civiles. Nombre de bâtiments détruits ou endommagés lors de ces attaques ne contenaient aucune cible militaire.

39. En novembre et en décembre, les forces terrestres syriennes − largement soutenues par les bombardements aériens syriens et russes − ont cherché à reprendre des zones de l'ouest de Homs, prises par l'EIIL quelques mois plus tôt. Les forces progouvernementales ont attaqué Haouarin et Qariateïn le 2 novembre. Alors que des informations laissaient entendre qu'un poste de contrôle ou de sécurité était tenu par l'EIIL à proximité, un projectile a atteint un dépôt de pain et provoqué la mort de plus de 20 civils. Les 8 et 9 novembre, lors d'attaques aériennes lancées par les forces progouvernementales contre Saouané Charqiyé, plusieurs civils ont été tués, dont deux enfants. Aucune information faisant état de victimes parmi les combattants n'a été enregistrée.

40. Les forces gouvernementales ont également lancé des attaques aériennes contre des localités contrôlées par des groupes armés antigouvernementaux à Homs. Le 26 septembre, en début de soirée, un missile tiré par un avion loyaliste a touché un terrain de jeux dans le quartier d'el-Ouaar ; 20 enfants sont morts et 50 autres ont été blessés. Avant l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu conclu le 8 décembre, l'entrée de fournitures médicales à el-Ouaar n'avait pas été autorisée par le Gouvernement depuis trois ans, ce qui avait limité la possibilité de soigner les survivants de la première explosion.

41. Le 15 octobre, une attaque lancée contre le village d'el-Ghantu a tué 47 civils, tous membres d'une même famille, dont 12 enfants, qui s'étaient regroupés pour se mettre à l'abri des frappes aériennes. Le même jour, une boulangerie a été touchée lors d'une attaque lancée par les forces progouvernementales contre la localité voisine de Ter Maala. Quelque 12 civils ont perdu la vie, ainsi qu'un chef de commandement local de l'Armée syrienne libre (ASL). Selon les informations diffusées à la radio progouvernementale le jour des attaques, les deux localités avaient été bombardées par les forces russes et syriennes. Les informations disponibles ne permettent certes pas d'évaluer la proportionnalité des attaques, mais la Commission est profondément préoccupée par le nombre important de victimes civiles.

42. Dans le gouvernorat d'Edleb, les zones contrôlées par des groupes armés antigouvernementaux et le Front el-Nosra ont été visées par les forces progouvernementales. Dans certaines attaques, on n'a signalé aucun objectif militaire ; dans d'autres cas, le nombre de victimes civiles était disproportionné. Les deux attaques menées contre Jisr el-Choughour – qui ont touché la mosquée d'Omar Ibn el-Khattab (voir annexe II), le 1er octobre, et un marché, le 12 octobre – ont fait un nombre considérable de victimes civiles. Les 2 et 29 novembre, les forces progouvernementales ont visé un arrêt de bus à Maarat el-Numan et un marché de légumes à Ariha. Bien que des opérations soient menées par des groupes armés antigouvernementaux dans la banlieue d'Ariha, aucune information n'a confirmé la présence d'objectifs suffisamment importants qui auraient justifié le nombre de victimes civiles enregistré.

43. Les forces gouvernementales de Rif-Damas ont continué de bombarder des zones habitées par des civils. En décembre 2015, elles ont intensifié leurs opérations militaires dans la Ghouta occidentale, entre Daraya et Moudamiyé, dans le but de couper tous les axes de communication entre ces deux villes. Les forces terrestres ont pilonné Daraya depuis des positions proches, provoquant la mort de civils dans leur propre domicile ou dans les rues.

44. Les plus lourdes attaques terrestres et aériennes enregistrées ont été lancées contre Douma et des villages du sud de Douma. Entre août 2015 et janvier 2016, plus d'une douzaine de frappes lancées séparément ont fait un très grand nombre de victimes. Les bombardements des forces gouvernementales ont touché des hôpitaux, des marchés et plusieurs mosquées.

45. Plusieurs attaques ont été lancées contre le quartier de Massakine, à Douma. Deux marchés ont notamment été touchés, les 12 et 16 août, et un bâtiment s'est effondré lors d'une attaque lancée le 10 novembre, entraînant la mort de civils, dont une fille de 12 ans. Le 30 octobre, un projectile lancé depuis une position terrestre a touché un marché et fait plus de 60 morts.

46. Le gouvernorat de Deraa, au sud du pays, a été la cible de frappes aériennes meurtrières, notamment de barils d'explosifs largués par des hélicoptères loyalistes, notamment le 19 novembre sur Cheikh Miskine et, le 1er décembre, sur Tsil. Les bombardements incessants ont poussé les civils à fuir vers la campagne, où leurs conditions de vie sont précaires.

47. Cheikh Miskine a été pilonnée par les forces gouvernementales terrestres depuis Izra tout au long des mois de novembre et de décembre. Environ 20 civils sont morts dans une seule attaque, menée le 20 novembre. Le 10 décembre, une autre attaque a fait d'autres victimes civiles. Dans les deux cas, aucun objectif militaire n'était ciblé.

48. Les forces progouvernementales et la coalition dirigée par les États-Unis d'Amérique opèrent des frappes aériennes dans des zones contrôlées par l'EIIL. Sans accès au territoire pour examiner les fragments des armes utilisées, il est extrêmement difficile de déterminer quelle est la partie responsable des attaques. À Mayadin (Deir ez-Zor), le bombardement d'un marché en septembre 2015 a fait des victimes civiles. Aucun combattant de l'EIIL ne s'y trouvait.

49. Les YPG auraient détruit des maisons dans les villages du sud d'Hassaké. Dans le village de Husseiniya, qui a connu des affrontements violents avec l'EIIL, des images satellitaires montrent des maisons rasées (annexe III).

50. Des groupes armés antigouvernementaux ont continué de pilonner, au moyen d'armes classiques et de roquettes artisanales, des zones habitées par des civils, contrôlées par le Gouvernement ou considérées comme des zones loyalistes. Ces attaques aveugles font systématiquement des victimes parmi les civils et entraînent la destruction de l'infrastructure nécessaire à la vie civile.

51. À la fin d'août, Jaych el-Fatah a tiré des centaines d'obus en direction des villes assiégées de Fouaa et de Kafraya, depuis des localités voisines. Environ 18 civils sont morts, dont deux jeunes enfants.

52. Noubl et Zahra (Alep) ont également continué d'être pilonnés par des groupes armés antigouvernementaux postés dans des villages voisins. De même, des quartiers de la ville de Damas contrôlés par le Gouvernement, tels que Jaramana, subissent régulièrement les attaques de groupes armés. Le 19 novembre, trois civils ont perdu la vie et des entreprises ont été détruites par des obus.

53. Depuis des positions situées à l'intérieur et autour de Salma (Lattaquié), des groupes armés antigouvernementaux et le Front el-Nosra ont tiré des obus et des roquettes sur la ville de Lattaquié, causant des pertes civiles. Le 17 août, plusieurs obus tirés en direction de la mosquée Walid ont fait six victimes civiles. Le 10 novembre, plusieurs roquettes ont touché l'université et deux hôpitaux ; environ 35 civils ont été tués.

54. Des groupes armés antigouvernementaux, combattant dans certaines zones aux côtés du Front el-Nosra, ont utilisé des engins explosifs artisanaux pour frapper des zones civiles. Le 2 septembre, 10 civils sont morts dans une explosion survenue sur la place el-Hammam, dans la ville de Lattaquié. Deux semaines plus tard, des voitures piégées ont explosé aux points d'accès de Fouaa, sous un feu de mortiers très dense.

55. L'EIIL continue de semer la terreur au moyen des attentats-suicides et d'autres engins explosifs artisanaux. Ces moyens sont souvent employés par le groupe lorsqu'il est repoussé d'une zone, ou par ses cellules dormantes en territoire ennemi.

56. Après le retrait de l'EIIL de la région de Tell el-Abiad (Raqqa) en juin, un nombre considérable d'engins explosifs artisanaux auraient été trouvés dans tous les villages et localités de la région. Un civil retourné dans ses champs pour s'occuper de ses cultures a été tué par l'explosion d'un engin enfoui dans le sol. Des informations similaires ont été reçues du sud d'Hassaké, après la déroute de l'EIIL.

57. Le 22 novembre, un membre de l'EIIL s'est fait exploser dans une rue principale de Tel el-Abiad ; cinq civils, dont trois enfants, sont morts. Plusieurs explosions coordonnées par l'EIIL à Zahra (Homs), le 28 novembre, et à Tel Tamer (Hassaké), le 10 décembre, ont fait un très grand nombre de victimes.

B. Attaques contre le secteur médical

58. Les attaques contre les hôpitaux, les personnels de santé et les transports médicaux, et l'obstruction de l'accès aux soins médicaux demeurent un trait constant du conflit syrien. Les personnes interrogées dans tout le pays ont souligné la pénurie persistante des soins médicaux dont les malades et les blessés ont besoin, qui entraîne la hausse du nombre de morts et de handicaps permanents.

59. L'accès rare ou inexistant aux soins de santé pour les civils est largement dû à la destruction délibérée de l'infrastructure médicale par les belligérants. Dans les zones bombardées, seuls les blessés légers ont été soignés localement. Dans les gouvernorats qui bénéficient d'un accès aux pays voisins, on observe un flux incessant de véhicules médicaux transportant à toute vitesse des civils blessés de l'autre côté de la frontière.

60. Les forces gouvernementales ont ciblé des hôpitaux et des centres médicaux dans les zones échappant à leur contrôle. Sur les 33 hôpitaux qui fonctionnaient à Alep en 2010, moins de 10 sont encore opérationnels. En raison des attaques qui ont touché l'infrastructure médicale, les blessés graves reçoivent peu ou pas de soins. Une personne ayant survécu à une attaque de roquette dans le quartier de Kafr Hamra, à Alep, le

29 octobre, a expliqué qu'un jeune de sa famille était décédé en route, alors qu'on l'emmenait à l'hôpital en Turquie.

61. Des personnels médicaux et des patients ont été tués lors d'attaques. Le 19 novembre, un centre médical de Douma a été touché par un missile, qui a tué un médecin. Dans une attaque lancée contre un hôpital pédiatrique par un avion progouvernemental à Izaz, le 18 décembre, sept personnes sont mortes, dont deux enfants. Le 25 décembre, des avions progouvernementaux ont également bombardé des hôpitaux à Izaz et à Ais (Alep) (annexe IV), qui ont été fermés.

62. L'EIIL a orchestré plusieurs attentats à la bombe dans des centres médicaux dans les zones dont s'étaient récemment emparées les YPG, notamment le triple attentat à la bombe perpétré le 10 décembre dans un centre médical de Tel Tamer (Hassaké) qui a fait plus de 50 victimes civiles.

63. Les forces terrestres et aériennes gouvernementales ont détruit des équipements et fournitures médicaux essentiels, dont des générateurs d'électricité, lors d'attaques menées contre des hôpitaux et des centres médicaux à Zabadani, en juillet, et à Lataminé (Hama), en octobre.

64. La situation des zones assiégées dont l'infrastructure médicale a été détruite est aggravée. L'état de santé de la population, privée de nourriture, d'eau potable et de médicaments, est critique. Le 19 novembre, à Daraya, assiégée depuis plusieurs années, le Gouvernement a bombardé et détruit un hôpital de campagne, éliminant de la sorte l'une des rares possibilités de recevoir des soins médicaux de base.

65. Les infrastructures médicales, les transports et les personnels médicaux sont protégés par le droit international humanitaire. Leur sécurité et leurs moyens de fonctionnement devraient par conséquent être garantis par toutes les parties au conflit. Les attaques avérées visaient des hôpitaux opérationnels et n'ont procuré aucun autre avantage militaire que les dommages collatéraux infligés aux personnes et aux biens civils. Les attaques n'ont pas été précédées d'avertissements.

66. Par de telles attaques, les belligérants empêchent des communautés entières de recevoir des soins médicaux. De nombreux travailleurs médicaux sont morts, ont été blessés ou ont fui, privant ainsi la population de compétences plus que jamais nécessaires.

67. Au péril de leur vie, le corps médical syrien, qu'il s'agisse des médecins, des infirmiers, des aides-infirmiers ou du personnel d'appui, continue de travailler, dans des conditions inimaginables, s'efforçant de maintenir un système de santé que les belligérants semblent déterminés à détruire. Le travail qu'ils effectuent, sous le feu, a sauvé un nombre incalculable de vies civiles.

68. Leur courage et leur engagement contrastent vivement avec l'inaction de la communauté internationale et de ses institutions. Dans sa résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties de respecter le principe de neutralité du corps médical, rappelant que le personnel médical et humanitaire, ainsi que les installations et les transports connexes, doivent être respectés et protégés. À ce jour, aucune suite n'a été effectivement donnée à cette résolution et aucun suivi n'a été assuré concernant les attaques persistantes contre le secteur médical.

C. Attaques contre le secteur de l'éducation

69. Plus de 3 millions d'enfants de la République arabe syrienne ne se rendent plus régulièrement à l'école, notamment à cause des attaques incessantes, intentionnelles et aveugles lancées par les parties au conflit contre des écoles. Ces attaques, dont beaucoup

ont provoqué la mort d'enseignants et d'élèves, ont détruit et endommagé les locaux scolaires. Même lorsque les écoles restent ouvertes, craignant pour la sécurité de leurs enfants, les parents choisissent de les garder à la maison.

70. Les forces aériennes gouvernementales ont bombardé à deux reprises une école de filles à Douma, le 13 décembre. Lors de la deuxième attaque, l'école a été touchée pendant les opérations de premiers secours et d'évacuation ; 19 civils ont été tués, dont le directeur de l'école et 15 élèves. Aucun objectif militaire ne se trouvait à proximité.

71. Des groupes armés antigouvernementaux qui pilonnaient des localités depuis des positions terrestres voisines ont atteint des écoles. Dans la zone de Salma (Lattaquié), des combattants ont tiré des roquettes qui ont frappé l'université de Tichrine (ville de Lattaquié), le 10 novembre, tuant un étudiant.

72. Le 22 décembre, l'EIIL a tiré des roquettes sur le quartier d'el-Jourah (ville de Deir ez-Zor), contrôlé par le Gouvernement. Plusieurs d'entre elles ont atterri dans la cour d'une école de filles, provoquant la mort de quelque 20 élèves. Dans les zones qu'il contrôle à Homs et Deir ez-Zor, le groupe terroriste a fermé les écoles pendant des mois, et affirmé que celles-ci rouvriraient leurs portes dès qu'un nouveau programme scolaire aurait été adopté. À Raqqa et dans le nord d'Alep, les écoles enseignent un programme correspondant aux interprétations religieuses du groupe, et les filles sont autorisées à aller à l'école jusqu'à l'âge de 10 ans.

73. Des informations continuent de faire état de l'utilisation d'écoles par les parties au conflit à des fins militaires, notamment pour servir de dépôts, de quartier général ou de casernes. L'utilisation des écoles à de telles fins empêche les élèves de fréquenter les établissements scolaires et expose les écoles aux attaques.

74. Le recul de l'accès à l'éducation est une conséquence du conflit en général et des déplacements qu'il a suscités. Les enfants vont moins à l'école dans les zones d'affrontement et de bombardement intense. Lorsqu'elles sont ouvertes, les écoles de telles zones interrompent régulièrement leurs activités. Dans les zones assiégées, la malnutrition et l'état de faiblesse dont souffrent les élèves en raison de la pénurie alimentaire entraînent un absentéisme chronique. Les enfants déplacés, notamment à l'intérieur de la République arabe syrienne, vont encore moins à l'école. La guerre est également responsable de la mort et du déplacement d'enseignants, sans lesquels le système éducatif ne peut fonctionner efficacement.

75. Sur les millions d'enfants déscolarisés, nombreux sont ceux qui n'achèveront peut-être jamais leurs études. Les conséquences de ce déclin sont immenses et pèsent non seulement sur les perspectives d'avenir des enfants syriens, mais également sur celles du pays et de la région.

D. Attaques contre les espaces publics

76. Des zones où les civils ont l'habitude de se réunir ont été la cible de bombardements aériens, de tirs d'obus et d'attentats-suicides. Pendant la période considérée, des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués alors qu'ils faisaient des achats au marché, attendaient un taxi à un rond-point ou traversaient un jardin public.

77. Les forces gouvernementales continuent de bombarder des marchés, des boulangeries et des lieux de distribution d'aide humanitaire. Le 30 juin, les 12 et 16 août, le 30 octobre et le 13 décembre, des résidents de Douma ont perdu la vie alors qu'ils achetaient des légumes et de la viande au marché. Le 12 août, les avions des forces gouvernementales ont bombardé trois marchés différents. Quatre jours plus tard, la foule du marché du dimanche a été bombardée ; 100 personnes sont mortes. Il n'y a aucune raison

militaire pouvant justifier ces attaques. Le bombardement du marché de Sad el-Looz, dans le quartier de Chaar de la ville d'Alep a provoqué la mort de plus de 25 civils qui faisaient des achats à l'occasion de l'Aïd.

78. Les frappes aériennes ont atteint des boulangeries, le 2 novembre à Qariateïn (Homs) et le 2 décembre dans le quartier de Houlouk (ville d'Alep). Dans cette dernière attaque, cinq civils ont été tués, dont un enfant. En novembre, un projectile largué par un avion progouvernemental a touché un dépôt de camions à Izaz (Alep) et détruit des véhicules de distribution de fournitures humanitaires.

79. L'EIIL a ciblé des civils dans des attentats-suicides commis en territoires ennemis. Ses combattants ont perpétré des attentats à la voiture piégée et des attentats-suicides dans des rues très fréquentées et à proximité d'hôpitaux à Raqqa, à Hassaké et à Homs.

80. Ces attaques visent à terroriser les civils, en les privant même de la possibilité de bénéficier d'une garantie de sécurité. Les attaques, qui font la une de l'actualité lorsqu'elles ont lieu en Europe, sont, hélas, monnaie courante en République arabe syrienne.

E. Coupures d'électricité et d'eau

81. Des millions de résidents syriens n'ont pas accès à l'électricité et à l'eau courante ou y ont rarement accès. Dans certains cas, notamment dans les zones assiégées, l'électricité et l'eau ont été coupées intentionnellement, pour aggraver les souffrances de la population. Dans d'autres zones, la destruction et l'endommagement accidentels de réseaux électriques et de stations de pompage d'eau lors d'affrontements ou de bombardements sont à l'origine de ces coupures.

82. La persistance des hostilités a sapé les efforts de réparation, d'entretien et de remise à niveau de la production d'électricité, du pompage d'eau et des installations de traitement des eaux usées. C'est particulièrement le cas des réseaux de distribution d'électricité et d'eau tombés entre les mains de groupes antigouvernementaux. Dans certains cas, la crise économique créée par le conflit a relégué les opérations de réparation et d'entretien au rang des préoccupations non prioritaires.

83. Si certains ont accès à des générateurs d'électricité et à du carburant, et/ou vivent dans des zones où ils disposent d'un puits, beaucoup n'ont pas cette chance. L'absence d'électricité force les civils à vivre dans des logements, des écoles et des hôpitaux non chauffés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a dénoncé la détérioration de l'approvisionnement en eau potable, qui risque d'exposer les enfants à des maladies transmises par l'eau[4]. Le fait de boire de l'eau non traitée ou de l'utiliser pour faire la cuisine ou se laver peut être source d'infections bactériennes.

84. Parallèlement aux préoccupations croissantes suscitées par les questions relatives à la santé, le manque d'électricité et d'eau a compromis le bon fonctionnement des hôpitaux et des cliniques, et encore restreint l'accès aux soins médicaux.

F. Destruction du patrimoine culturel

85. Pendant la période considérée, deux grands spécialistes de l'antiquité syrienne ont été tués et des objets irremplaçables du patrimoine culturel ont été perdus, dans des attaques ciblées ou aveugles.

[4] UNICEF, « Millions of children in Syria at high risk of disease amid water scarcity and summer heat », note d'actualité (10 juillet 2015).

86. Lorsqu'il a pris Tadmor (Homs) en mai 2015, l'EIIL s'est également emparé de la cité antique de Palmyre. Il s'est ensuite rapidement employé à raser systématiquement les édifices du site archéologique et à en détruire les objets.

87. Peu après avoir pris la cité antique, le groupe terroriste a interdit aux employés du musée de Palmyre de pénétrer dans le bâtiment et en a détruit des pièces d'une valeur inestimable. Khaled Asaad, archéologue renommé et chef des antiquités de Palmyre, a été arrêté. Le 18 août, ayant refusé d'indiquer où se trouvaient des pièces d'une grande valeur, M. Asaad a été exécuté publiquement par l'EIIL. Outre la perte d'un être cher pour sa famille, son décès signifie la disparition d'un spécialiste éminent du patrimoine culturel de la République arabe syrienne.

88. En juillet, le groupe terroriste a détruit la statue du Lion du Temple d'al-Lat, symbole de la ville de Palmyre. Il a aussi forcé les habitants de la ville à regarder les combattants qui détruisaient des bustes funéraires sur une place de Tadmor. Le 24 août, il a détruit le Temple de Baalshamin, construit au I^{er} siècle après Jésus-Christ. Une semaine plus tard, il a détruit à l'explosif le Temple de Baal. Au début du mois de septembre, le groupe a détruit sept tours funéraires, dont le tombeau d'Elahbel, construit en 103 après Jésus-Christ. Le 5 octobre, l'Arc de Triomphe, l'un des sites les plus connus de Palmyre, a été détruit. La perte de ce patrimoine culturel a été confirmée par image satellitaire (voir annexe V).

89. Le 21 août, l'EIIL a profané et détruit le monastère de Saint-Elian à Qariateïn (Homs). Le groupe a diffusé une vidéo montrant la destruction du monastère et l'exhumation des reliques de Saint-Elian, martyre du III^{e} siècle après Jésus-Christ.

90. Les destructions commises par l'EIIL s'expliquent notamment par la volonté du groupe terroriste de créer un territoire où n'existent que ses formes d'expression culturelle, mais aussi par son intention d'étendre sa domination, d'affirmer sa capacité d'anéantir toute autre forme d'identité et d'imposer sa vision du monde sur les populations sous son contrôle. En détruisant ces sites et en publiant des photos sur son magazine en langue anglaise, l'EIIL montre qu'il agit sans crainte de devoir rendre des comptes.

91. Ceux qui ont essayé de protéger le patrimoine syrien ont été tués ou blessés lors d'attaques aveugles. Au mois d'août, le directeur adjoint des laboratoires de la Direction générale des antiquités et musées, Qasem Abdullah Yehiya, a été tué dans un tir de roquettes dirigé contre le Musée national et la citadelle de Damas ; cinq autres employés ont été blessés lors de cette attaque. Le 24 décembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a indiqué que des combats avaient gravement endommagé le théâtre romain du II^{e} siècle et des parties de la citadelle des Ayyoubides à Bosra el-Sham (Deraa).

92. Les attaques ciblées menées contre des biens de grande valeur culturelle, telles que celles perpétrées par l'EIIL, constituent des violations claires du droit humanitaire coutumier international et sont des crimes de guerre.

93. Si la plupart des instruments multilatéraux concernant la protection du patrimoine culturel − tels que la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye) reconnaissent dans l'État leur sujet principal, l'importance du patrimoine culturel pour l'ensemble de l'humanité a mené à l'établissement de textes juridiquement non contraignants sur les obligations de la communauté internationale. La partie VI de la Déclaration concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa trente-deuxième session, affirme que les États devraient « prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, éviter, faire cesser et réprimer les actes de destruction intentionnelle du patrimoine culturel, où que ce patrimoine soit situé ». Le patrimoine culturel de la République arabe syrienne continue d'être détruit, impunément et au vu de tous.

V. Désagrégation de la nation

A. Déchirement du tissu social

94. La société syrienne, dans toute sa diversité, a fait preuve d'une résilience remarquable alors qu'elle paie un tribut terrible à des années de conflit armé. Les Syriens vivent dans des réalités de plus en plus clairement différentes. Les belligérants qui contrôlent une zone déterminent non seulement les lois régissant la vie civile et mais aussi la fréquence et l'envergure des attaques des parties en présence, ainsi que les moyens déployés.

95. À l'échelle du pays, les communautés sont fragmentées, séparées les unes des autres par les points de contrôle, les lignes de front ou les combats en cours. Lorsqu'elles doivent se déplacer à cause de la violence ou de la perspective de la violence, les communautés religieuses ou ethniques ont tendance à se regrouper. Des divisions géographiques correspondant aux allégeances politiques réelles ou perçues se sont ainsi créées. On peut craindre qu'elles perdurent.

96. Dans certains cas, les parties belligérantes ont séparé les habitants et les communautés. À la mi-août, les forces gouvernementales ont perquisitionné les domiciles familiaux des membres de groupes armés dans les zones entourant Zabadani, notamment à Bloudan et à Bqine, pour vérifier les cartes d'enregistrement des habitants. Les personnes originaires de Zabadani ont été déplacées de force à Madaya. Les forces gouvernementales ont renforcé le siège de Madaya en septembre.

97. Selon les informations reçues, les populations arabes et turkmènes des villages situés au sud d'Hassaké et de Tell el-Abiad (Raqqa) auraient été déplacées de force par les Unités de protection populaire (YPG), qui avaient pris le contrôle de ces zones, en juin 2015. Certaines personnes interrogées ont dit qu'elles avaient fui avant le début des combats entre l'EIIL et les YPG par peur de frappes aériennes de la coalition. D'autres ont déclaré qu'on leur avait dit de partir pour leur propre sécurité. La Commission note la présence de mines, d'engins explosifs artisanaux et de pièges pouvant frapper sans discrimination, laissés par l'EIIL dans les zones civiles, y compris dans les immeubles d'habitation et les véhicules, dans le cadre de sa stratégie de repli. Dans de nombreuses villages et villes de Tell el-Abiad et au sud d'Hassaké, les habitants sont rentrés chez eux. On continue néanmoins de dénombrer des pertes parmi les civils par explosion d'engins artisanaux ou de voiture et motos piégées en zones civiles. Cette menace à la sécurité de la population civile peut justifier leur déplacement temporaire, mais seulement pour le temps dont les YPG ont besoin pour garantir sa sécurité. Les recherches se poursuivent.

98. Les différences ethniques entre les YPG à prédominance kurde et les habitants majoritairement arabes des zones reprises à l'EIIL nourrissent la méfiance au sujet des motivations des YPG. Il est essentiel que les habitants des villes (dont Soulouk) qui n'ont pas encore pu rentrer chez eux soient informés des raisons de leur déplacement et des dates prévues pour leur retour.

99. Les enlèvements, les prises d'otages et les échanges de prisonniers auxquels se livrent diverses parties au conflit contribuent encore à diviser les familles. Certains civils sont séparés de leur famille depuis des années ; c'est le cas de la plupart des quelque 60 femmes et enfants qui ont été enlevés par le Front el-Nosra et les groupes armés antigouvernementaux en septembre 2013 alors qu'ils quittaient Noubl et Zarha (Alep). Quelques-unes des personnes enlevées seulement ont été libérées lors d'échanges de prisonniers avec les forces gouvernementales.

100. D'autres prisonniers continuent d'être échangés entre les forces gouvernementales et les groupes armés antigouvernementaux, tandis que d'autres sont libérés en échange des dépouilles de soldats des forces gouvernementales. À Nawa (Deraa), des femmes civiles et des membres de famille de groupes armés provenant de la localité de Bosra el-Hariri (Deraa), tenue par les rebelles, ont été faits prisonniers par les forces gouvernementales puis relâchés dans le cadre d'un échange. Les groupes armés et le Front el-Nosra ont parfois exécuté des prisonniers après avoir conclu que négocier leur libération n'intéressait pas le Gouvernement.

101. Les freins culturels, la stigmatisation sociale, l'aliénation et les sentiments de culpabilité et de honte empêchent les victimes de violence sexuelle de s'exprimer. Certaines femmes ont été rejetées ou tuées par leur propre famille. Tout au long du conflit, des cas de viol de prisonniers, hommes ou femmes, dans les lieux de détention des forces gouvernementales ont été attestés. La plus grande liberté de mouvement des femmes aux postes de contrôle les a davantage exposées aux agressions sexuelles et physiques par les parties au conflit ou par des éléments criminels isolés. Les traumas causés par ces actes, qui restent souvent tus, peuvent être un obstacle à l'apaisement de la survivante, de sa famille et de l'ensemble de la communauté.

102. Dans les zones contrôlées par l'EIIL, les Syriennes, femmes et filles, restent soumises à des restrictions presque insupportables, leur accès à l'éducation, au travail et à la liberté de circuler étant gravement entravé ou totalement fermé. Des forces rigidement définies par sexe, appliquées de manière brutale, ont fait disparaître les femmes et les filles de la vie publique, et limité leur capacité de contribuer à la vie de la société au-delà des rôles acceptés d'épouse et de mère.

103. Dans les zones non contrôlées par l'EIIL, les rôles de chaque sexe ont évolué. Les hommes étant absents du foyer parce qu'ils combattent, ou qu'ils ont été tués ou ont disparu, le chef de ménage est de plus en plus une femme. L'absence des hommes a eu un effet négatif sur la vie des femmes et, en particulier, des enfants restés sur place. C'est notamment le cas dans le contexte des disparitions forcées, violations perpétrées par les forces gouvernementales, qui constituent une circonstance dans laquelle l'angoisse mentale grave subie par les membres de la famille est une violation des droits de l'homme. Néanmoins, même si c'est une conséquence de la tragédie vécue, le rôle plus important assumé par les femmes en raison de la guerre pourra, s'il subsiste, soutenir le relèvement de la République arabe syrienne après le conflit.

B. Dislocation des communautés

104. Lors des attaques, des civils ont été délibérément tués lorsque les belligérants établissaient un lien entre l'origine ethnique et/ou religieuse d'une communauté et les allégeances politiques qu'ils lui prêtaient. Dans certains cas, plusieurs communautés ethniques, religieuses ou professionnelles, ou encore des minorités sexuelles, ont été ciblées précisément. L'appui d'acteurs extérieurs dans tous les camps, notamment de combattants étrangers, a exacerbé les tensions ethno-sectaires sur le terrain.

105. Après une attaque aérienne qui avait visé le marché aux légumes de Douma le 30 octobre, dans laquelle au moins 50 civils avaient trouvé la mort, l'Armée de l'Islam a enfermé des hommes et des femmes de la secte alaouite dans des cages de métal et les a exhibés dans les rues de leur fief de la Ghouta orientale (Rif-Damas). Pour empêcher d'autres attaques aériennes et envoyer un message clair au Gouvernement, le groupe a utilisé les prisonniers, civils ou soldats des forces gouvernementales, comme boucliers humains.

106. En septembre, des combattants du Front el-Nosra et des forces armées antigouvernementales ont exécuté sept hommes dans la ville de Rastan (Homs) au motif de leur homosexualité présumée. Un tribunal non officiel, représentant tous les groupes armés de la zone, a ordonné leur exécution.

107. En septembre, le Front el-Nosra et certains groupes armés antigouvernementaux ont pris la base aérienne d'Abou el-Douhour (Edleb) aux Forces armées syriennes. Le groupe terroriste et ses partisans ont alors exécuté plus de 70 soldats des forces gouvernementales qui avaient été faits prisonniers et mis hors de combat. Une vidéo de ces exécutions diffusée en novembre montre un religieux lié au Front el-Nosra qui conseille aux soldats sunnites de faire défection s'ils ne veulent pas subir le même sort.

108. En octobre, les dépouilles de 22 hommes appartenant à la minorité de la secte musulmane des Mourchidis ont été découvertes dans la vallée d'El-Ghab de Hama, zone contre laquelle le Front el-Nosra et des groupes armés antigouvernementaux avaient lancé une attaque coordonnée au mois d'août. Toutes les victimes portaient des marques de torture grave, et nombre d'entre elles avaient les mains liées et les dents arrachées. On ignore si les morts étaient des civils ou des combattants faits prisonniers, et si leur origine religieuse avait motivé l'attaque.

109. L'EIIL continue de s'en prendre aux libertés individuelles fondamentales des habitants des zones sous leur contrôle en leur imposant par des moyens brutaux des interprétations strictes en matière de foi et de pratique religieuse. Leurs règles sont indifféremment imposées strictement à tous ceux qui vivent dans leur « califat », quelle que soit leur confession, mais elles le sont plus lourdement à ceux qui n'adhèrent pas au sunnisme et aux laïques. En tant que « gens du Livre », les Chrétiens sont autorisés à vivre dans ce que le groupe terroriste appelle « l'État islamique », mais ils sont soumis à des conditions strictes, dont le paiement d'un impôt dit *jiyza*, l'enlèvement des croix et la destruction des statues et des sanctuaires.

110. Lorsque les communautés chrétiennes ont recherché la protection des forces de l'opposition, comme l'ont fait les chrétiens assyriens des villages situés le long de la rivière Khabour (Hassaké) avec les YPG en février 2015, l'EIIL a attaqué, en transformant cette zone en ligne de front. Lors de l'assaut, le groupe terroriste a enlevé quelque 220 à 250 civils assyriens, dont des femmes et des enfants. Au début du mois d'octobre, il a diffusé une vidéo qui montrait l'exécution de trois hommes. En novembre, 37 civils âgés ont été libérés ; en janvier, 16 autres personnes, dont 8 enfants, auraient été libérés. Au moins 60 Assyriens enlevés à Hassaké sont encore aux mains de l'EIIL.

111. L'EIIL s'est également attaqué à la communauté chrétienne assyrienne de Qariateïn. En mai 2015, le père Jacques Mourad et deux autres personnes ont été enlevés et emmenés à Raqqa. On les a pressés de choisir la conversion à l'Islam ou la mort. Lorsque l'EIIL s'est emparé de Qariateïn au mois d'août, il a enlevé 200 chrétiens assyriens, qui ont été réduits juridiquement et socialement à l'asservissement. Le père Mourad a ensuite été transféré à Qariateïn. Avec quelques autres personnes, il est parvenu à s'échapper mais le reste de la communauté chrétienne assyrienne ne peut se déplacer hors du territoire contrôlé par l'EIIL.

112. Dans plusieurs déclarations publiques, l'EIIL a déclaré qu'il ne reconnaissait pas le droit de la minorité religieuse yézidie de vivre à l'intérieur de son « califat ». Des milliers de femmes et de filles yézidies ont été faites prisonnières à Sinjar (Iraq) par l'EIIL en août 2014 et amenées en République arabe syrienne, où elles sont réduites à l'esclavage sexuel, achetées et vendues comme esclaves, et soumises à une violence physique et sexuelle extrême. Le groupe terroriste enrôle aussi de force des garçons yézidis faits prisonniers, dont certains n'ont que 7 ans.

113. L'EIIL continue d'exécuter des membres de minorités sexuelles. En août, le groupe terroriste a diffusé une vidéo dans laquelle il a montré deux hommes qui étaient jetés du toit d'un bâtiment à Tadmor pour avoir commis des actes homosexuels.

114. L'Asayish, force de police civile opérant dans les régions kurdes de Syrie, a arrêté arbitrairement des militants politiques kurdes. En décembre, des membres de l'Asayish ont perquisitionné les locaux d'une organisation non gouvernementale à Afrin (Alep), et ont arrêté 22 membres du personnel et confisqué des dossiers et des ordinateurs portables. Les personnes arrêtées ont été interrogées sur la nature de leur engagement professionnel. L'arrestation arbitraire de journalistes et d'opposants politiques a été signalée à Hassaké en novembre. Les intéressés ont été détenus entre une et quarante-huit heures, mais il n'y a pas de preuve d'acte de torture ou de mauvais traitement. Néanmoins, il s'agit là d'une mesure d'intimidation, atteinte au droit à la liberté d'expression et de réunion.

115. Le ciblage intentionnel de communautés précises se remarque tout particulièrement lorsqu'il vise des minorités. Les attaques du Gouvernement contre des communautés perçues comme appuyant des groupes armés − en raison de leur situation géographique et/ou de leur appartenance religieuse − et le fait qu'il s'appuie sur les forces alaouites et shiites, tant dans ses propres rangs que dans les forces alliées, ont aussi nourri les tensions sectaires.

116. La République arabe syrienne d'avant le conflit connaissait déjà des politiques discriminatoires. Les Kurdes, par exemple, s'étaient vu retirer la nationalité syrienne dans les années 1960 et ne pouvaient utiliser officiellement la langue kurde. Les membres de la minorité alaouite occupaient un nombre disproportionné de postes dans la hiérarchie politique et militaire. Les opposants et, plus tard, les groupes armés et leurs adhérents, estimaient que le Gouvernement voulait maintenir le pouvoir politique, économique et militaire de cette petite communauté. Cette vision a ensuite été renforcée par l'alliance du Gouvernement avec les forces du Hezbollah et les forces shiites iraquiennes.

117. Les sunnites, qui constituent la communauté religieuse la plus importante de Syrie, comptent le plus de victimes et de prisonniers civils. Par ses attaques illégales et ses actes constitutifs de disparition forcée, le Gouvernement a visé les communautés dont il estimait qu'elles appuyaient des groupes armés ou dont l'allégeance lui semblait douteuse. Cette stratégie a touché de manière disproportionnée la majorité sunnite, en particulier dans les zones insurgées. Ce ciblage, plus opaque que celui pratiqué par les groupes armés et les organisations terroristes, est néanmoins clairement compris par ceux qui en sont les victimes.

C. Dégradation profonde des conditions de vie de base

118. Les belligérants en présence à Rif-Damas, Edleb et Deir ez-Zor continuent de recourir à la tactique du siège. Les premières victimes de cette tactique brutale sont les presque 400 000 civils vulnérables piégés dans des districts densément peuplés où la nourriture, l'eau, les médicaments et l'électricité font défaut. En raison de l'escalade marquée des hostilités dans tout le pays, quelques autres 4,5 millions de Syriens, hommes, femmes et enfants, sont bloqués dans des zones auxquelles les acteurs humanitaires n'ont pas un accès régulier.

119. Faute de procédures d'évacuation médicale sûres, près de 5 millions de civils connaissent une détérioration persistante de leurs conditions de vie de base. L'affaiblissement de leur résistance, la gravité des traumatismes psychologiques subis, la malnutrition aiguë et, dans de nombreux cas, des décès évitables caractérisent la situation des communautés assiégées et difficiles à atteindre en République arabe syrienne.

120. Dans la ville montagneuse de Madaya (Rif-Damas), les forces gouvernementales ont utilisé la famine comme arme de guerre. Aidées du Hezbollah, elles ont encerclé Madaya en juin 2015 lors d'une offensive militaire visant la ville voisine de Zabadani, puis renforcé le siège de Madaya en septembre. Un blocus complet des vivres ayant été imposé, la situation des civils de Madaya, de Zabadani, de Bqine et d'autres zones autour de Damas est devenue de plus en plus désespérée.

121. Les forces gouvernementales ont aussi restreint la circulation des civils hors de Madaya. Les civils n'étaient pas autorisés à se rendre dans la vallée de Madaya, où les terres agricoles pouvaient être utilisées pour les cultures. Au contraire, les zones entourant Madaya ont été parsemées de mines terrestres antipersonnel, qui ont fait des morts parmi les habitants qui se risquaient à aller chercher de la nourriture.

122. En mars 2015, les groupes armés antigouvernementaux ont resserré l'étau autour de Fouaa et de Kafraya, et ces deux villes n'ont depuis lors plus d'électricité ni d'eau. Le Gouvernement a largué une aide sporadique sur ces zones, mais la pénurie grave de produits alimentaires, d'eau et de médicaments persiste.

123. En septembre, une trêve a été conclue entre le Gouvernement et les groupes armés antigouvernementaux concernant l'accès à Zabadani et à Madaya, ainsi qu'à Fouaa et à Kafraya. En octobre, une équipe comprenant du personnel de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Croissant-Rouge arabe syrien ont livré une cargaison de nourriture et d'articles médicaux à Madaya, à Fouaa et à Kafraya. À Madaya, ces vivres et marchandises ont été épuisés en vingt jours. En décembre, les habitants mangeaient de l'herbe, des feuilles et des chats.

124. La pénurie d'aliments, d'eau et de médicaments à Madaya a amené une malnutrition modérée ou aiguë, et provoqué des décès parmi les groupes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées. Un vétérinaire et un technicien anesthésiste pratiquent des interventions obstétricales sur des parturientes. Faute d'électricité et de combustible, les habitants brûlent des ordures pour pouvoir cuisiner.

125. Face à l'indignation internationale, des convois supplémentaires organisés par l'ONU, le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien ont été autorisés à livrer une aide humanitaire à Madaya et à Bqine, ainsi qu'à Fouaa et Kafraya, les 11, 14 et 18 janvier.

126. Les forces gouvernementales continuent d'assiéger la Ghouta et des parties de la campagne du sud de Damas. À Douma, des soldats en faction aux points de contrôle ont empêché la livraison d'aide humanitaire qui aurait pu sauver des vies. Les habitants utilisent un réseau élaboré de tunnels pour passer de la nourriture et des médicaments, tandis que les soldats exigent des pots-de-vin pour permettre l'entrée des denrées de première nécessité. Les forces gouvernementales ont coupé l'accès de la ville à l'eau il y a deux ans et demi, et les habitants continuent de brûler du plastique pour produire de l'électricité. L'insuffisance des soins médicaux, conséquence d'années de siège, a eu des conséquences fatales pour les blessés des bombardements aériens intenses d'août et septembre 2015. Personne n'a pu être évacué vers un hôpital se trouvant en zone tenue par le Gouvernement.

127. L'EIIL a encerclé les quartiers de la ville de Deir ez-Zor tenus par les forces gouvernementales en juin 2014. Comme le groupe terroriste continue de refuser tout accès commercial et humanitaire à la ville, la première source d'aide et de fourniture est l'aéroport principal, qui est sous contrôle gouvernemental. Les habitants, qui sont plus de 200 000, de ces quartiers très peuplés de la ville se heurtent à des difficultés de plus en plus grandes car le Gouvernement n'a pas été à même d'apporter une aide suffisante à tous. En janvier, le Gouvernement de la Fédération de Russie a annoncé que ses forces aériennes avaient largué 50 tonnes de marchandises sur la ville.

128. Outre le siège imposé par l'EIIL, les forces gouvernementales ont empêché les habitants de Deir ez-Zor de sortir des zones qu'elles contrôlaient. En septembre, elles ont commencé à demander aux habitants de présenter des demandes d'autorisation de sortir, qui ne leur ont été accordées que s'ils avaient un motif médical impérieux. Les habitants paient souvent des pots-de-vin pour passer. Lorsqu'ils arrivent dans des zones contrôlées par l'EIIL, ils sont assujettis de force à des leçons d'*istitaba* (demande de repentir). Les femmes qui voyagent seules se heurtent à des difficultés insurmontables car l'EIIL interdit aux femmes de voyager sans un parent proche de sexe masculin.

129. Le recours à la famine en tant qu'arme de combat est interdit, tout comme le refus de laisser passer les civils des zones assiégées en toute sécurité. Le droit à une nourriture adéquate, à la santé et à la vie, tout comme le devoir d'accorder une protection spéciale aux enfants, continuent d'être battus en brèche dans l'ensemble du pays. Ces actes violent les obligations fondamentales consacrées par le droit des droits de l'homme et par le droit humanitaire.

D. Effondrement de l'économie

130. Depuis 2011, l'insécurité qui règne dans l'ensemble du pays, les sièges, les sanctions économiques et l'état de guerre ont contribué à saper gravement la capacité des civils syriens de gagner leur vie. La durée de la guerre a entraîné une vague dévastatrice de chômage, nombreux étant ceux − et en particulier les déplacés internes − qui luttent pour survivre dans des conditions de misère effroyable.

131. Les années d'hostilités ont favorisé l'émergence d'une économie parallèle qui se nourrit de l'opportunisme, de la violence, de l'extorsion et d'un mépris abject des droits fondamentaux. Dans les zones assiégées, la hausse du prix des denrées de première nécessité et les restrictions à la liberté de circuler, qui empêchent les habitants de se rendre sur leur lieu de travail, ont un effet ravageur sur les populations confinées.

132. À Daraya, assiégée sans répit par les forces gouvernementales depuis trois ans, l'économie qui reposait sur l'agriculture et la fabrication de meubles est réduite à néant. À Tadmor, ville jouxtant les ruines de Palmyre, le tourisme et la vente de produits artisanaux étaient les principales activités génératrices de revenus. La guerre et la chute de Palmyre, tenue par l'EIIL depuis mai 2015, a entraîné l'effondrement de l'économie locale. La destruction par l'EIIL des sites du patrimoine mondial a ensuite réduit les perspectives économiques de la région. D'après le récit de certains habitants, des jeunes ont rejoint les rangs de l'EIIL, avant tout pour gagner de l'argent.

133. Dans d'autres zones détenues par l'EIIL, comme à Raqqa, les militants ont forcé les femmes à quitter leur emploi, ce qui a eu des conséquences économiques graves pour elles et pour les membres de leur famille. Les médecins, infirmières, enseignantes ou fonctionnaires ont décrit comment elles avaient été forcées d'obéir aux directives rigides du groupe terroriste et de renoncer à leur emploi.

134. Les dommages infligés aux infrastructures industrielles et économiques varient considérablement d'une zone à l'autre, selon qu'elles se trouvent sous le contrôle des forces gouvernementales ou sous celui des groupes armés antigouvernementaux ou des groupes terroristes. À mesure que le conflit a gagné la ville d'Alep, l'ancien centre industriel et financier national a subi d'énormes dommages. Rares sont les usines de textiles ou alimentaires qui fonctionnent encore, si tant est qu'il en reste. Les zones du pays tenues par les forces gouvernementales bénéficiant d'une sécurité relative, la situation économique de ces régions a été moins touchée dans l'ensemble. Nombreuses sont les entreprises et les usines des zones tenues par l'opposition qui ont été détruites, en grande partie sous les bombardements aériens intensifs et aveugles des forces progouvernementales.

135. À Damas, une certaine infrastructure industrielle, y compris des usines, subsiste et fonctionne, mais l'économie de la capitale souffre de l'inflation et de la dépréciation de la devise nationale. Les marchandises, y compris les denrées de première nécessité, les médicaments et les vêtements sont disponibles, mais les prix ont tellement augmenté que ces produits sont devenus inaccessibles pour la grande majorité des habitants de la ville. Dans un grand nombre d'autres villes et villages du pays, l'économie locale a subi un effondrement comparable.

VI. Marchés clandestins

136. Comme l'influence sur une zone détermine le contrôle des ressources naturelles, les parties belligérantes − ainsi que certaines communautés locales et des éléments opportunistes − ont profité de l'instabilité provoquée par le conflit en cours.

137. Les accords sur le contrôle des ressources ont renforcé la mainmise de l'EIIL sur Deir ez-Zor. Par des arrangements avec les communautés locales concernant la gestion de la production du pétrole et du gaz, le groupe terroriste s'est attiré la confiance, renforçant ainsi son pouvoir et son autorité. Il a développé l'exploitation du pétrole brut à Deir ez-Zor lorsqu'il s'est emparé des champs pétrolifères en 2014. La production n'atteint plus les niveaux d'avant-guerre, les champs pétrolifères et les centres de distribution ayant été touchés par les frappes aériennes menées par la coalition internationale et les forces progouvernementales, mais le groupe terroriste tire encore des bénéfices de la vente aux clients locaux qui raffinent le pétrole et le vendent au-delà des lignes de front et des frontières. La plupart des champs pétrolifères sous le contrôle de l'EIIL se trouvent à Al-Omar et à Tanak.

138. Tout au long du conflit, les sites du patrimoine mondial et les sites archéologiques ont été pillés par des individus dont certains sont des partisans des factions belligérantes. L'EIIL s'est employé à piller systématiquement les biens culturels et à en faire le trafic, et compte dans ses rangs des spécialistes capables d'authentifier et d'évaluer les pièces volées.

139. Dans le mois qui a précédé la prise de Tadmor par l'EIIL, les forces gouvernementales ont évacué des centaines de pièces d'antiquités dans des lieux sûrs. Malgré ces efforts, l'excavation illicite de biens culturels inestimables s'est poursuivie. Des pièces ont été sorties clandestinement et vendues au marché noir. L'EIIL perçoit aussi un impôt sur le transport d'antiquités sur le territoire qu'il contrôle.

140. Le vol, le pillage et la contrebande, ainsi que les actes de vandalisme sur des biens d'une grande valeur culturelle sont interdits en droit humanitaire international coutumier ainsi qu'en vertu de la loi syrienne sur les antiquités du 26 octobre 1963. Dans sa résolution 2199 (2015), le Conseil de sécurité a condamné la destruction du patrimoine culturel iraquien et syrien, qu'il s'agisse de dommages accidentels ou de destructions intentionnelles. Constatant que les antiquités faisaient l'objet d'un commerce illicite, il a déclaré que tous les États Membres devaient prendre les mesures voulues pour empêcher le commerce des biens culturels iraquiens et syriens, notamment en frappant d'interdiction le commerce transnational de ces objets.

141. L'EIIL a mis en place des marchés où les combattants et les partisans civils achètent des femmes et des filles yézidies, dont certaines n'ont que 9 ans. Les yézidies sont traitées comme des objets et deviennent des esclaves sexuelles. L'existence de marchés d'esclaves de facto a été attestée à Raqqa, à Deir ez-Zor et à Alep. De plus petits marchés, ainsi qu'un nombre considérable de ventes à des particuliers, sont organisés sur tout le territoire tenu par l'EIIL. Quoique interdit par le groupe et passible de la peine de mort, ce commerce rapporte des dizaines de milliers de dollars à certains « propriétaires » qui revendent les femmes et les filles à leur famille.

142. Les groupes armés antigouvernementaux, le Front el-Nosra et l'EIIL gardent des otages à des fins de rançon pour se financer. Certains groupes armés antigouvernementaux lèvent des impôts dans les zones qu'ils tiennent.

143. Dans les zones aux mains des forces gouvernementales, un marché s'est développé autour des arrestations arbitraires, des détentions et des disparitions. Des agents publics soutirent des pots-de-vin aux familles qui cherchent à obtenir des renseignements sur leurs proches, ou qui essaient de les faire libérer. Ils monnaient aussi l'autorisation du départ de civils des zones de Deir ez-Zor tenues par le Gouvernement et assiégées par l'EIIL.

VII. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

144. **Les horreurs de la guerre sont incessantes et touchent tout le territoire du pays : la vie de la population est ravagée par la destruction du pays et la désagrégation de la nation.**

145. **Depuis 2011, la situation a dégénéré en un conflit extrêmement compliqué caractérisé par la prolifération d'acteurs armés, la multiplication des lignes de front et le fait que la communauté internationale ne prend aucune mesure corrective prompte. L'État syrien est totalement disloqué et au bord de l'effondrement.**

146. **Les attaques aveugles et disproportionnées ciblant la population civile doivent prendre fin. Les forces gouvernementales, les groupes armés antigouvernementaux et les organisations terroristes recourent au siège et affament les populations, refusent l'accès humanitaire et emploient d'autres formes de privation comme instruments de guerre pour forcer la reddition ou obtenir des concessions politiques. Les civils, qui sont le plus durement touchés, ne sont guère plus que des pions. Leur souffrance est encore accrue par l'absence de protection civile.**

147. **Des éléments opportunistes ou criminels exploitent le malheur d'autrui à leurs propres fins, notamment en manipulant les prix ou en exigeant des pots-de-vin. Les organisations terroristes se financent en partie par le commerce illicite systématique du pétrole et des antiquités, et l'enlèvement contre rançon. Lorsqu'ils en ont l'occasion, certains groupes armés antigouvernementaux participent aussi au marché clandestin.**

148. **L'espace humanitaire se réduit de jour en jour. Les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international se poursuivent au même rythme, aggravées par une impunité criante. Les dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (voir annexe VI) ne sont guère suivies d'effets et ne sont pas mises en œuvre. Des crimes contre l'humanité continuent d'être commis par les forces gouvernementales et par l'EIIL. Les crimes de guerre sont endémiques.**

149. **La mobilisation pour la paix s'impose. Les mesures énoncées dans les déclarations de Vienne, dont l'objet est l'application du Communiqué de Genève de 2012 et auxquelles le Conseil de sécurité a apporté son appui par sa résolution 2254 (2015), créent un élan qui doit être maintenu pour garantir un processus ouvert, conduit par la Syrie et visant à mettre fin au conflit armé et à permettre une transition menant à la paix. L'obligation de rendre des comptes est une partie essentielle de ce processus. La possibilité de mettre en place des cessez-le-feu à l'échelle nationale, complétés par des cessez-le-feu à l'échelle locale, doit être examinée.**

150. **Il est essentiel de garantir l'accès humanitaire et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les acteurs locaux et internationaux, ainsi que ceux qui les soutiennent, ont une responsabilité partagée s'agissant de mener ce processus à bonne fin et de lutter contre l'extension du terrorisme et de la violence extrême dans la région.**

151. **Les espaces humanitaires doivent être soutenus et pérennisés. Il s'agit notamment de l'action des institutions humanitaires, des équipements et du personnel, mais aussi du réconfort et de l'attention que les civils syriens, dont les organisations bénévoles telles que les Casques blancs, fournissent à leurs propres communautés.**

152. **Les Syriennes jouent un rôle indispensable dans la protection de leur famille et de leurs communautés ; souvent invisibles pour le monde extérieur, leur humanité et le réconfort qu'elles prodiguent sans compter à autrui sont pourtant admirables. Avocates indéfectibles du règlement du conflit, elles devraient être pleinement associées aux négociations politiques actuelles et futures.**

B. Recommandations

153. **Depuis sa création le 22 août 2011, la Commission d'enquête a soumis 11 rapports au Conseil des droits de l'homme, conformément aux six mandats qui lui avaient été confiés. La Commission a conclu chaque rapport par des recommandations ciblées adressées à un ensemble d'acteurs, dont toutes les parties au conflit armé, les États Membres concernés, la communauté internationale dans son ensemble et les mécanismes politiques influents, dont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.**

154. **Ses rapports étant liés au cycle de ses mandats, la Commission a décidé de répéter les recommandations formulées dans ses rapports précédents pour maintenir l'attention sur le grand nombre de recommandations faites préalablement pendant le conflit armé, qui demeurent pertinentes mais n'ont pas été mises en œuvre. Une fois de plus, la Commission rappelle les recommandations qu'elle a formulées dans ses rapports précédents adressés à toutes les parties au conflit.**

155. **La Commission recommande à toutes les parties de respecter de manière efficace et systématique le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire international et, en particulier :**

a) D'établir une distinction entre les objectifs civils et les objectifs militaires, en s'abstenant de toute attaque aveugle et disproportionnée ;

b) De mettre fin à tous les sièges et à toutes les famines et mesures de privation, et de garantir le libre accès à l'aide humanitaire, qui comprend les vivres, l'eau et les soins médicaux ;

c) D'interdire et d'empêcher efficacement la torture ou tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant, notamment les violences sexuelles ;

d) D'interdire effectivement le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les hostilités ;

e) De protéger les travailleurs et les installations humanitaires, y compris le personnel et les transports médicaux, ainsi que les hôpitaux ;

f) D'aider et de protéger tous les déplacés, en tenant dûment compte de leur sexe et de leur âge ;

g) De protéger la mosaïque religieuse et ethnique que forment les différentes communautés et d'admettre les défenseurs des droits de l'homme, avocats, journalistes, universitaires et autres acteurs de la société civile ;

h) D'interdire et d'empêcher l'utilisation d'armes illégales ;

i) De s'abstenir d'attaquer les sites culturels, d'aider à protéger ces sites et d'interdire le commerce et le trafic des objets culturels ;

j) De coopérer efficacement dans la lutte contre les organisations terroristes répertoriées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

156. **La Commission recommande au Gouvernement de la République arabe syrienne :**

a) De respecter pleinement le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire international ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité, et de donner des ordres clairs à ce sujet à tous les responsables et à toutes les forces ;

b) De mettre un terme aux attaques aveugles et disproportionnées sur les zones habitées par des civils ;

c) De veiller à ce que les localités assiégées et difficiles à atteindre aient accès à l'aide humanitaire, et de faire en sorte que l'acheminement soit facilité sur les lignes de front et aux frontières, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité ;

d) D'autoriser la Commission à se rendre dans le pays.

157. **La Commission recommande aux groupes armés antigouvernementaux de se défaire de leurs éléments extrémistes et de veiller efficacement au respect du droit international.**

158. **La Commission recommande aux États ayant une influence sur les parties au conflit, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, de s'employer de concert à exercer une pression sur les parties afin qu'elles mettent fin à la violence et engagent des négociations ouvertes à tous en vue d'un processus viable de transition politique dans le pays.**

159. **La Commission recommande à tous les membres de la communauté internationale :**

a) De mettre un frein à la prolifération et à la fourniture d'armes aux parties belligérantes et d'en éliminer les sources ;

b) De maintenir et d'élargir le financement des opérations humanitaires et les autres moyens de les appuyer ;

c) De protéger les droits de l'homme de tous, y compris des migrants, des déplacés dans leur propre pays, des demandeurs d'asile et des réfugiés, et de s'acquitter de leurs obligations au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole y relatif, ainsi que les autres instruments pertinents ;

d) De garantir un espace de protection aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, et de respecter le principe de non-refoulement, dans un réel esprit de solidarité internationale et de responsabilité partagée ;

e) De mettre en place un plus grand nombre de moyens légaux pour garantir la sécurité des personnes ayant besoin de protection, notamment en renforçant les programmes de réinstallation et les admissions pour des motifs d'ordre

humanitaire, et en prévoyant des politiques souples en matière d'octroi de visa, le regroupement familial ainsi que des systèmes d'accords universitaires ou de parrainage ;

f) De souligner qu'il faut veiller à l'obligation de rendre des comptes au sujet des principales violations commises et d'apporter un appui à des procédures efficaces et accessibles à cet égard ;

g) De veiller à ce que les mesures de rétablissement de la confiance envisagées dans le cadre du processus politique correspondent aux besoins et aux préoccupations des communautés en proie à de grandes difficultés dans l'ensemble de la République arabe syrienne, notamment la libération des prisonniers politiques et des civils détenus de manière arbitraire, la recherche des personnes manquantes et des victimes de disparition forcée, et le contrôle des lieux de détention à l'avenir.

160. **La Commission recommande au Conseil des droits de l'homme d'appuyer ses recommandations, notamment en transmettant le présent rapport au Secrétaire général, afin qu'il le porte à l'attention du Conseil de sécurité et que les mesures appropriées puissent être prises, et, selon le processus officiel de présentation des rapports, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.**

161. **La Commission recommande au Conseil de sécurité :**

a) D'appuyer ses recommandations ;

b) D'intégrer dans son ordre du jour officiel les informations qu'elle lui communique régulièrement ;

c) D'inclure des mécanismes de mise en œuvre dans les futures résolutions du Conseil de sécurité afin de surveiller la mise en œuvre des décisions du Conseil ;

d) De prendre les mesures voulues en renvoyant la situation devant la justice, éventuellement devant la Cour pénale internationale ou un tribunal spécial, sachant que, dans le contexte de la République arabe syrienne, seul le Conseil de sécurité est compétent pour procéder à ce renvoi ;

e) D'assurer l'engagement immédiat des acteurs et des parties concernés en faveur d'un processus de paix global répondant de manière complète aux aspirations de la population syrienne.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

Correspondence with the Government of the Syrian Arab Republic

NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME HAUT-COMMISSARIAT — UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
Tel: 41-22-9179110, Fax: 41-22-9179007

Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic established pursuant to United Nations Human Rights Council Resolutions S-17/1, 19/22, 21/26, 22/24, 25/23 and 28/20

15 January 2016

Excellency,

On behalf of the Independent International Commission of Inquiry on the Syria Arab Republic and in accordance with Human Rights Council resolution 28/20 of 27 March 2015, I am writing to request a visit by the Commission to the Syrian Arab Republic. We make this request in the same spirit of cooperation that we hope is developing to find a political resolution to the armed conflict and to fight the spread of terrorist organisations in the country.

My fellow commissioners and I have been greatly encouraged by recent progress towards a possible renewal of political dialogue. Such efforts to foster a solution through political negotiation are essential as we have repeatedly noted that there can be no military solution to the conflict. At the same time, we also have welcomed international consensus concerning the imperative to fight terrorist organisations operating with impunity inside the Syrian Arab Republic, especially the so-called "ISIS" (or *Da'esh*) and Jabhat Al Nusra.

As you may know, our Commission has consistently reported on the horrific violations of international law committed by such terrorist groups. Our findings have emphasized the criminal responsibility of the leadership and fighters of the so-called ISIS for war crimes and crimes against humanity committed during their seizure of territory in the Syrian Arab Republic.

In this context, we respectfully seek your assistance in the fulfilment of our mandate and request your Government's kind assistance in facilitating our access to the Syrian Arab Republic and helping us to contact civilian victims of terrorist groups or their families. Meetings with relevant government officials would also be most welcome.

We wish to reassure you of our commitment to full engagement with your Excellency's Government and our intention to reflect in our reports the perspective of all parties in the context of the current crisis. Specifically, we would be highly grateful if a visit could be arranged for us at the earliest convenience of your Government.

Again, on behalf of the Commission of Inquiry, I would like to avail myself of this opportunity to extend to you assurances of my highest consideration.

Sincerely,

Paulo Pinheiro

Chair, Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic

His Excellency Mr. Hussam Edin Aala
Permanent Representative
Permanent Mission of the
Syrian Arab Republic to the
United Nations Office at Geneva

NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
Tel: 41-22-9179110, Fax: 41-22-9179007

Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic established pursuant to United Nations Human Rights Council Resolutions S-17/1, 19/22, 21/26, 22/24, 25/23, and 28/20

The Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic presents its compliments to the Permanent Mission of the Syrian Arab Republic to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, and has the honour to refer to Human Rights Council resolution S-17/1 establishing the Commission "to investigate all alleged violations of international human rights law." It also refers to resolution A/HRC/28/20 adopted by the Human Rights Council on 27 March 2015 extending the mandate of the Commission until March 2016.

The Commission would like to request access for members of its secretariat team to localities in the northeastern governorates of the Syrian Arab Republic, particularly the towns of Ain Al Arab, Tal Abyad, Qamishli and Al Hassakeh. Commission staff would like to speak to Syrian victims of crimes committed by the terrorist group, the so-called ISIS.

As you may know, the Commission has consistently reported on the horrific violations of international law committed by such terrorist groups. Its findings have emphasized the criminal responsibility of the leadership and fighters of the so-called ISIS for war crimes and crimes against humanity committed during their seizure of territory in the Syrian Arab Republic. Investigations into crimes committed in northeastern governorates would be greatly furthered by facilitating our access to these areas.

In this context, we respectfully request your Government's kind assistance in facilitating this requested visit. For purposes of clarifying details in relation to this request please contact Mr. James Rodehaver, the Coordinator of the Commission's Secretariat.

The Commission avails itself of this opportunity to renew to the Permanent Mission of the Syrian Arab Republic the assurances of its highest consideration.

26 January 2016

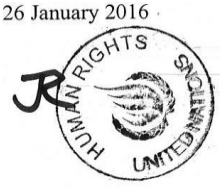

Annexe II

[*Anglais seulement*]

Damage assessment of Omar Ibn al-Khattab mosque, Jisr al-Shugur (Idlib)

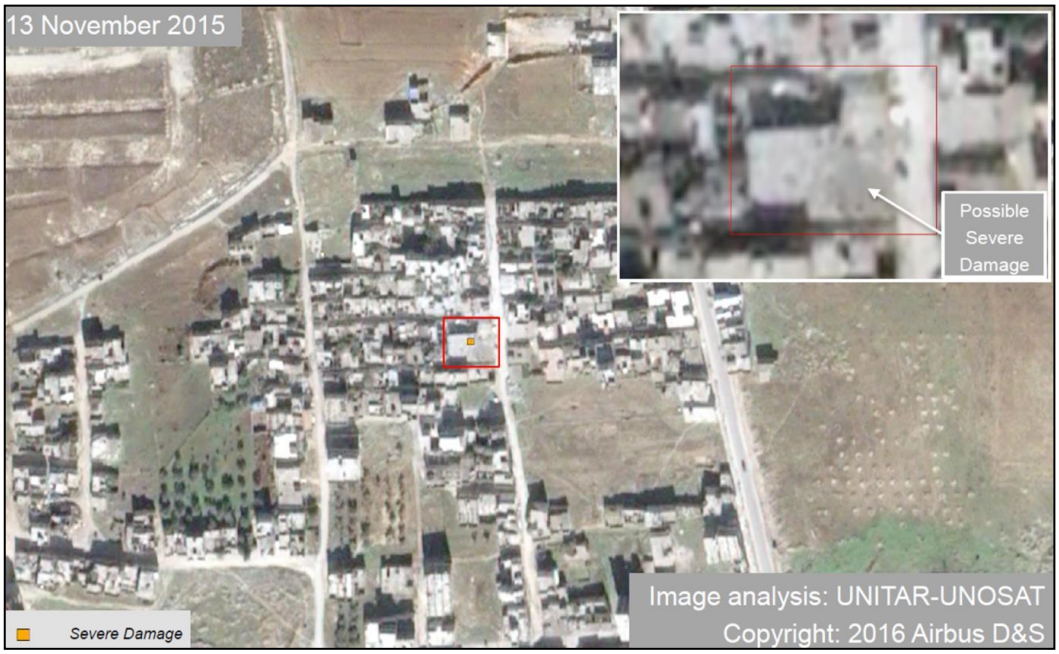

UNOSAT analysed imagery acquired on 13 November 2015 and 15 April 2014 to detect possible damage to the Omar Ibn al-Khattab mosque in Jisr al-Shugur, Idlib. Using satellite imagery based change detection analysis, UNOSAT identified possible severe damage to the main mosque building and probable damage to the mosque minaret.

Annexe III

[*Anglais seulement*]

Damage assessment of Husseiniya (Hasakah)

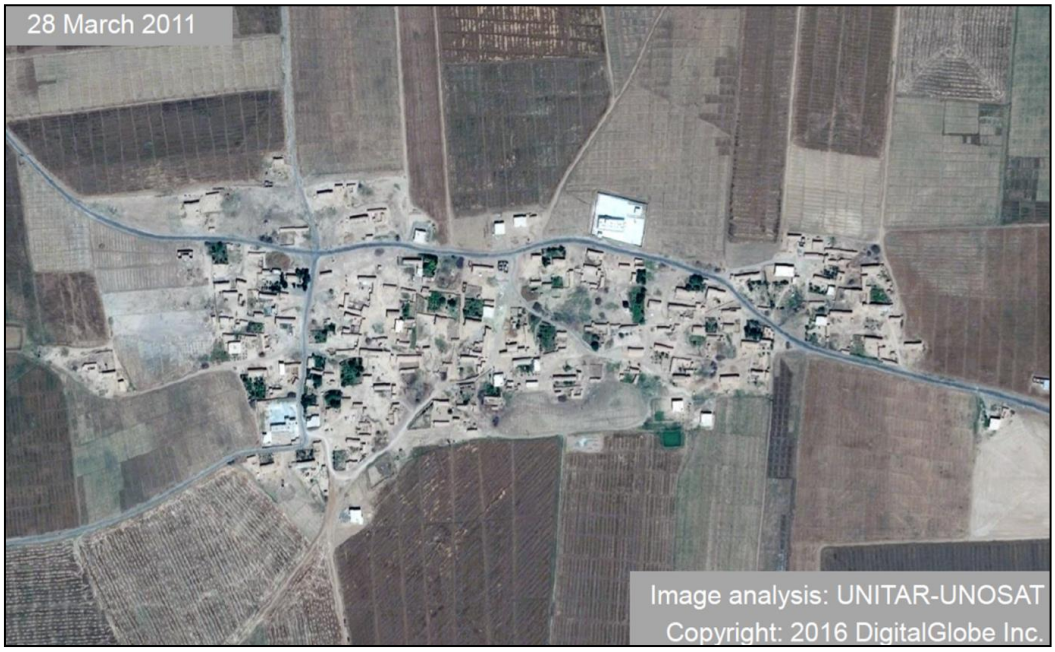

UNOSAT analysed imagery acquired on 28 March 2011 and 13 June 2015 to detect changes in Al Husseiniyah village in Tel Hamis countryside, Hasakah. UNOSAT identified that a majority of the previously visible buildings had been destroyed or razed. A total of 319 buildings were destroyed or razed.

Annexe IV

[*Anglais seulement*]

Damage assessment of Al-Eis field hospital (Aleppo)

UNOSAT analysed imagery acquired on 22 November2015 and 22 October 2014 to detect changes at the Makeshift Hospital in Jabal al-Eis,Syria. Using satellite imagery based change detection analysis, UNOSAT assess the building as being moderately damaged.

Annexe V

[*Anglais seulement*]

Damage assessment of Palmyra ruins (Homs)

Annexe VI

[*Anglais seulement*]

Security Council resolutions on the Syrian Arab Republic

Resolution	Date of adoption	Theme
2042 (2012)	14 April 2012	Authorizes an advanced team to monitor ceasefire implementation in the Syrian Arab Republic
2043 (2012)	21 April 2012	Establishes the United Nations Supervision Mission in the Syrian Arab Republic (UNSMIS)
2059 (2012)	20 July 2012	Renews the mandate of the United Nations Supervision Mission in the Syrian Arab Republic (UNSMIS) for 30 days
2118 (2013)	27 September 2013	Establishes the framework for the elimination of Syrian chemical weapons
2139 (2014)	22 February 2014	Urges access to humanitarian aid and calls parties to facilitate delivery of aid and lifting of sieges in populated areas
2165 (2014)	14 July 2014	Authorizes, for 180 days, cross-border relief delivery and the expeditious deployment of a monitoring mechanism to ensure compliance
2170 (2014)	15 August 2014	Condemns widespread human rights violations by extremist groups in Iraq and the Syrian Arab Republic
2178 (2014)	24 September 2014	Condemns violent extremism and underlines the role of states in preventing travel and funding to terrorist fighters
2199 (2015)	12 February 2015	Condemns trade with groups associated with Al-Qaida
2209 (2015)	6 March 2015	Condemns use of chemical weapons (chlorine) in the Syrian Arab Republic
2235 (2015)	7 August 2015	Establishes a mechanism to identify perpetrators using chemical weapons in the Syrian Arab Republic
2249 (2015)	20 November 2015	Condemns ISIS terrorist attacks and requires member states to take all necessary measures to prevent terrorist acts on ISIS-controlled territory
2253 (2015)	17 December 2015	Expands sanctions framework to include Islamic State in Iraq and Levant, including suppressing financing to this group
2254 (2015)	18 December 2015	Endorses a road map for peace in the Syrian Arab Republic
2258 (2015)	22 December 2015	Renews authorization for passage of humanitarian aid until January 2017

Annexe VII

[*Anglais seulement*]
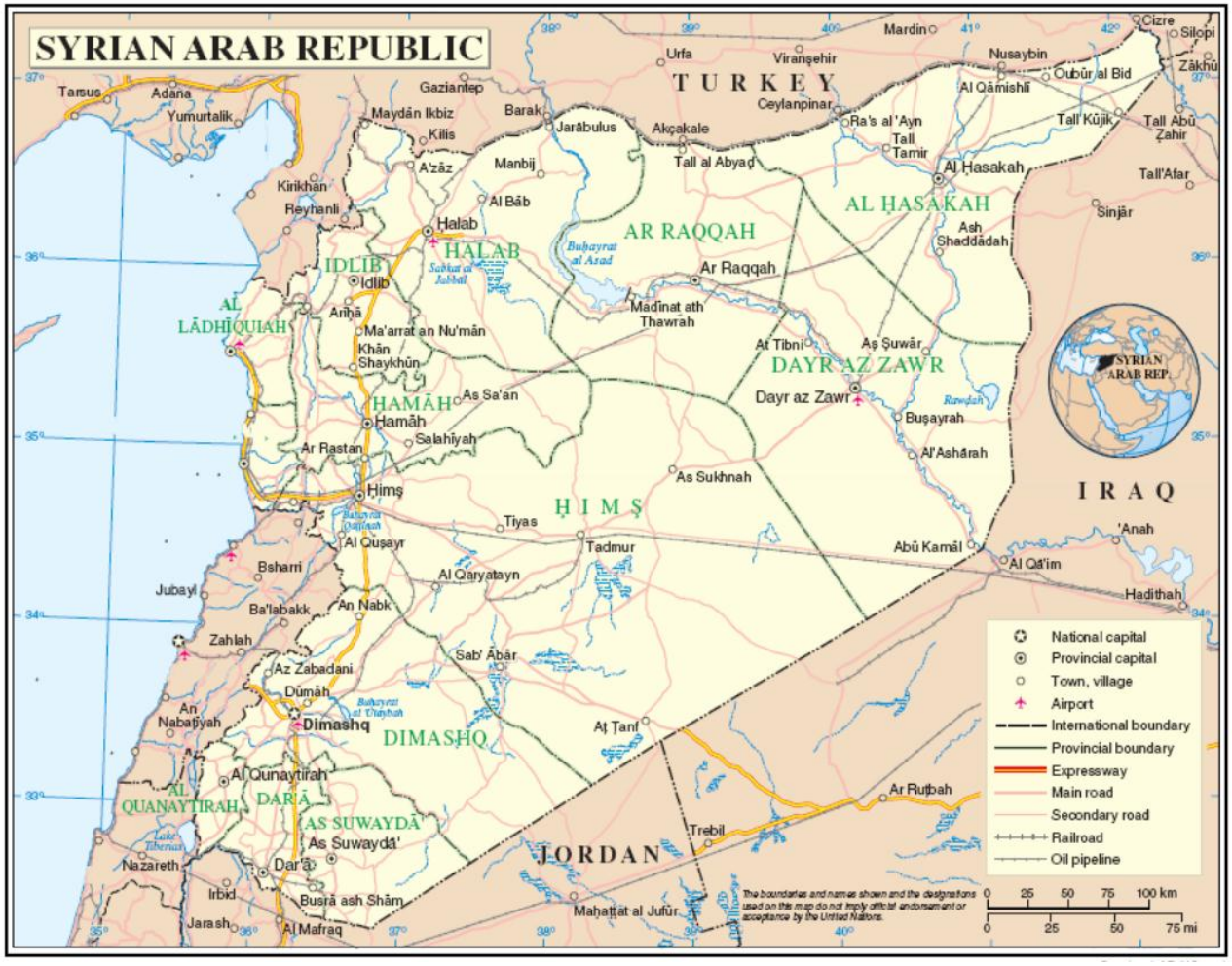
Map of the Syrian Arab Republic